

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Reclames... 30 c. — Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordé de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abéille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abéille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Écho Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet. »

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.

Table with 2 columns of STATIONS and 24 columns of departure/arrival times for various routes including Orléans, Paris, and Étampes.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,682 fr., versés par 22 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 11,849 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 3,001 fr., versés par 19 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 5,012 fr. 80 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 60 fr., versés par 1 déposant.

Il a été remboursé 4,121 fr. 30 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 2,080 fr., versés par 43 déposants.

Il a été remboursé 3,160 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 440 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 862 fr. 60 c.

Police correctionnelle.

Audience du 23 Décembre 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants: JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— CLÉMENT Paul Eugène, 32 ans, vacher au service du sieur Lepage, cultivateur à la Grange-sans-Terre, commune de Valpaiseux; un an un jour de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires avec préméditation et guet-apens.

— INGER Charles-Jacques, 46 ans, cultivateur, demeurant à Brières-les-Scellés; 16 fr. d'amende, pour outrage par parole envers un agent, 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste sur la voie publique et aux dépens.

Théâtre d'Étampes.

Dimanche 20 Décembre 1874.

Miss Multon, drame en 3 actes, de MM. E. Nus et Belot. — Jean-Marie, 1 acte, de M. A. Thémont. — Madame est conchée, 1 acte, du théâtre du Palais-Royal.

Des quatre représentations données par M. Léautaud — depuis la réouverture du théâtre — nous n'hésitons pas à classer en première ligne celle dont nous rendons compte aujourd'hui.

Miss Multon n'est pas mineure dans le catalogue théâtral; son grand succès date de la fin de l'année 1868, et, dès le mois de janvier suivant, les artistes réunis de l'Odéon et du Vaudeville, nous en offraient la primeur. Cette sérieuse représentation était restée gravée dans notre mémoire: M<sup>me</sup> Riga, qui jouait Miss Multon, avait produit sur ses auditeurs un effet imposant dans ce rôle, qui comporte tant de nuances délicates; — mais — redisons-le — la pièce nous arrivait, alors, portée sur les ailes de sa légitime renommée, et nous étions encore sous l'impression des articles unanimement laudatifs des feuilles parisiennes.

Loïn de nous la pensée de tenter d'affaiblir — à six hivers de distance — le mérite du drame et la valeur de l'artiste qui l'interprétait en 1869 — mais aujourd'hui, 20 décembre 1874 — libres de cette influence que chacun subit, à son insu, par le fait seul d'une nouveauté réussie, nous devons, en toute sincérité, reconnaître que l'exécution récente de Miss Multon a été bien supérieure à celle de 1869.

On n'est pas plus comédienne que ne l'a été M<sup>lle</sup> Victoria dans ce grand et magnifique rôle!

Si « la collation des grades » était de notre ressort, cette artiste occuperait, sans plus tarder, la place qu'elle mérite sur la scène parisienne.

M<sup>lle</sup> Lasconi, dans le rôle plus effacé de Mathilde, a dignement donné la réplique à sa redoutable ennemie miss Multon. — Sa diction énergiquement mesurée, dans le joli rôle de Thérèse, de « l'idylle bretonne » qui servait de lever de rideau, nous donne le désir de l'applaudir une seconde fois, au moins!

M. Silvain est aussi du nombre des artistes qu'on aurait plaisir à revoir.

MM. Léautaud, Corbin et toute la petite caravane dramatique, ont bien mérité du public.

Pour clore cette courte revue, nous remercierons les spectateurs dévoués qui, sans soucis des voies obstruées par la neige et les glaçons, ont pris résolument le chemin du théâtre, pour éviter une catastrophe pécuniaire à notre loyal et dévoué directeur.

Nos remerciements sincères à la Fanfare municipale et à son directeur, qui, comme Gusman, ne connaît pas d'obstacle!

26<sup>me</sup> Supplément à l'Essai de Bibliographie étampoise.

Quatrième série. — DEUXIÈME PARTIE.

PÉRIODE DE 1789 A NOS JOURS.

9. — Journal du baron de Gauville, député de l'Ordre de la Noblesse aux États-Généraux..., publié pour la première fois d'après le manuscrit autographe, par Edouard de Barthélemy.

Paris, Gay, 1866, in-48 anglais. Le baron de Gauville était député de Dourdan; dans son journal il rend compte des assemblées du bailliage d'Étampes, pour lesquelles il avait été convoqué, lors de la réunion des États-Généraux en 1789.

10. — Réflexions sur la nécessité de supprimer le marc d'argent, notamment pour la prochaine législature, et même toutes autres distinctions d'éligibilité, fondées sur la différence des contributions, par M. Havaud, maire de Milly.

Paris, p. in-8°, s. d. Imprimerie de Pain.

Le marc d'argent était un droit attribué par la coutume de Melun, dont dépendait alors Milly (1), au seigneur en cas de mutation sujette à relief. Le marc d'argent était estimé dix livres parisis outre le relief, mais ce marc d'argent n'était dû que lorsque le revenu annuel du fief était de vingt livres parisis ou au-dessus.

(1) ROBERT DE HESSELN, Dictionnaire universel de la France, V° Milly, Paris, Desaint, 1771.

11. — Règlements généraux pour la Société philanthropique d'Étampes. Orléans, de l'imprimerie de Jacob l'ainé, 1789. 42 p. in-8°.

12. — Tableau des membres de la Maison philanthropique établie à Étampes, au mois de janvier 1789.

Orléans, de l'imp. de Jacob l'ainé, imprimeur... de la Société philanthropique d'Étampes. 49 p. in-8°, s. d.

13. — Tableau des Octogénaires admis au secours de la Société philanthropique de la ville d'Étampes.

Orléans, de l'imp. de Jacob l'ainé, impr. de la Société philanthropique d'Étampes, 6 p. in-8°, s. d.

L'Almanach historique et politique du district et de la ville d'Étampes pour l'année 1791, par Mesnard, que nous avons cité précédemment, contient p. 49, sur la Société philanthropique d'Étampes, une notice que nous croyons utile de rapporter textuellement:

« Cette Société philanthropique consiste en un certain nombre de personnes bienfaisantes et charitables qui, annuellement, forment une somme pour être distribuée en faveur des plus vertueux pauvres de la ville d'Étampes, de chaque sexe, sur laquelle somme on a prélevé 4,000 livres pour l'établissement d'une rosière... Nous prions les personnes qui voudraient de plus amples

connaissances à cet égard de consulter le tableau qui a été imprimé et s'adresser pour tout ce qui concerne cette société à M. Crosnier, son secrétaire.

« Disons en terminant, à l'occasion de l'Almanach pour 1791 auquel nous empruntons le passage qui précède, que l'Almanach d'Étampes pour 1792 cité par la Bibliographie étampoise sous l'art. 200, p. 42, et indiqué comme Almanach révolutionnaire rarissime, est en effet introuvable par la raison toute simple qu'il n'a jamais existé. L'indication qu'en donne cet ouvrage est tellement vague qu'on voit que l'auteur cite un livre dont il ne peut pas établir l'existence. »

14. — Délibération du Conseil général de la commune d'Étampes, relative aux comptes présentés par les sieurs Delaire et de La Borde, directeur et receveur de la Régie du droit de tarif, perçu sur les boissons pendant les années 1789 et 1790, et les quatre premiers mois 1791.

Prise le 31 juillet 1791, en la maison commune, par MM. Boulemier, Meunier-Pineau, Simonneau, Péchard, Constance-Boyard, officiers municipaux, et MM. Portehault, Lecerf, Voizot, Fontaine, Pommeret, Baudat, Nasson, Villemoire, Langevin, Paris, Houllier, Vanault, Chanon, notables.

Pièce de 6 pages in-4°. A Étampes, chez Dupré, imprimeur de la municipalité.

15. — Pétition des citoyens de la ville d'Étampes à l'Assemblée nationale, tendante à assurer la subsistance et à opérer la tranquillité publique.

Pièce de 4 pages in-4°, s. d. Imprimée à Étampes, chez Dupré.

Les procès-verbaux de l'Assemblée nationale, imprimés par son ordre (Bibl. Sainte-Geneviève, A E), nous permettent de fixer la date de cette pétition qui est sans doute de peu de jours postérieure au meurtre de Simonneau, puisque c'est ce crime qui en a été l'occasion. C'est à cette pétition que doit se rapporter cette mention que nous trouvons dans le procès-verbal de la séance de l'Assemblée nationale, du mardi soir, 6 mars 1792.

« ... Quatre citoyens d'Étampes sont introduits. Ils font lecture d'une pétition de plusieurs de leurs concitoyens qui demandent que l'Assemblée autorise leurs administrateurs, à prendre, de concert avec leurs concitoyens et les laboureurs, des mesures pour approvisionner les marchés et taxer le bled au prix de 24 livres. La pétition est renvoyée aux Comités du commerce et d'agriculture. »

16. — Nouveaux projets des contre-révolutionnaires. Grande nouvelle apportée aux bureaux de la guerre qui annonce que dix mille brigands sont prêts à dévaster la ville de Nantes, et qu'ils veulent établir la loi agraire et se partager la fortune des citoyens. Demande faite au ministre par la municipalité de Nevers, de lui envoyer des troupes pour défendre les citoyens contre une horde de brigands qui veulent les piller. Grandes insurrections à Orléans et à Étampes pour la cherté du pain.

Paris, imp. de Grandjon, (s. d.), in-8°, pièce.

17. — Projet de décret, par Pillaut, sur la circonscription des paroisses d'Étampes.

Paris, 1792, pièce in-8°.

18. — Mémoire présenté à MM. les Administrateurs du district, et à MM. les Officiers municipaux de la ville d'Étampes, par les habitants de Saint Pierre de la même ville, pour la conservation de leur paroisse.

Pièce de 8 pages in-8°, signée de cinquante-cinq habitants.

Étampes, de l'imprimerie de Dupré, s. d.

L'Abéille d'Étampes, dans son numéro du 16 mai dernier, a reproduit cette pièce qui est très-rare.

19. — Rapport sur la navigation des rivières de

Juine, d'Essonne, du Remard, et sur le canal qui doit les joindre à la Loire, près d'Orléans; fait au nom du Comité d'agriculture et de commerce, par Milet de Mureau, député de Toulon.

Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale (18 août 1791).

Paris, imp. nat. Pièce in-8°, s. d.

20. — Observations sur le rapport fait à l'Assemblée nationale sur le projet de rendre navigables les rivières de Juine, d'Essonne et du Remard..., par le député P. Poncin.

Paris, imp. de H.-J. Jansen. In-8°, s. d.

21. — Projet de décret, par Lequinio, sur le canal de Juine et d'Essonne.

Paris, 1792. In-8°, pièce.

22. — Discours prononcé en l'église Notre-Dame d'Étampes, le 29 avril 1792, l'an quatrième de la liberté, jour de la bénédiction des drapeaux, par M. Legendrand, curé de Saint-Martin d'Étampes.

En présence des deux corps administratifs, du tribunal du district, des tribunaux de paix, d'un clergé nombreux, des deux bataillons de la garde nationale, des commandants de la gendarmerie et gendarmes, d'un détachement de cavalerie du sixième régiment et des volontaires de la Haute-Vienne.

A Étampes, chez Dupré, imprimeur des corps administratifs, 1792.

Brochure in-8° de 16 pages, y compris le titre sur lequel on voit dans une vignette une main sortant des nuages tenant un drapeau sur lequel on lit: Liberté, Vérité.

L'orateur avait pris pour texte de son discours ces paroles de l'épître de saint Paul aux Romains:

« Induamur arma justitiæ et pacis. »

Nonvelles et faits divers.

L'or et les billets de 20 francs. — On nous assure que tous les comptables publics ne remettent plus en circulation les billets de banque de 20 francs qu'ils encaissent par leurs recettes; mais ils les versent à la Banque, soit à Paris, soit dans les succursales, et reçoivent de la monnaie d'or en échange. Il en est de même à l'égard des grandes compagnies de chemins de fer où s'accumulent beaucoup de billets de 20 francs.

Il nous paraît certain que le public, présentant à la Banque et à ses succursales ces mêmes coupures de 20 francs, serait admis également à la faveur de leur échange contre de la monnaie d'or.

— A propos de l'élevage des chevaux, le Sport raconte une plaisante historiette, à moins que ce ne soit un plaisant conte:

Un roi de Perse, le prédécesseur de celui dont nous avons eu la visite, donna l'ordre un jour à son visir de lui dresser la liste de tous les imbéciles qui se trouvaient dans les hautes classes de son empire; c'était une fantaisie joyeuse de la part du souverain, et le visir, qui n'était pas moins facétieux que son maître, autorisé d'ailleurs par lui, fit ce qui lui avait été demandé et plaça le nom du souverain en tête de la liste qu'il lui présentait.

Le roi s'étant informé, en souriant, pourquoi son nom figurait sur cette liste, il répondit sans hésiter:

— C'est parce que vous venez de confier une quantité considérable de roupies à des hommes que vous connaissez à peine, pour qu'ils aillent, à des distances folles de votre empire, vous acheter des chevaux, et que très-vraisemblablement vous ne reverrez jamais.

— Ah! dit le roi, et s'ils reviennent?

— Dans ce cas, répondit le visir, j'effacerai votre nom de la liste, et j'y mettrai les leurs.

Les dîners de vieux copains. — Deux jolis mots de M. Pierre Veron, dans le Monde illustré:

Les repas d'anciens camarades ont recommencé à fonctionner dans leur habitude.

Jules Janin, invité à une de ces réunions de gastronomie rétrospective, s'excusait un jour en répondant : — Merci, je n'ai pas besoin d'aller retirer mon certificat de rides.

— Un joli mot d'Augier comme pendant : C'était au banquet des anciens élèves d'Henri IV, Augier est abordé par un bonhomme cassé, voûté, démodé... une ruine ! Et le bonhomme de lui dire : — Tu te souviens... quand nous étions en sixième ensemble...

Augier reste un instant abasourdi par la vue de son contemporain effondré. Puis, se remettant et se penchant vers son voisin de table : — Heureusement, dans la même promotion, tout le monde n'a pas le même avancement !

— Dans les premiers jours du mois de décembre, a été célébré, à l'église des Missions-Etrangères, rue du Bac, la Messe d'adieu des missionnaires qui vont partir pour la Chine. Rien de plus touchant que cette cérémonie.

C'est le propre calice de Mgr Borie, martyrisé en Chine, qui a servi. A l'issue de la cérémonie, le supérieur du séminaire a prononcé un discours d'adieu très ému ; la voix de l'orateur tremblait, et il y avait peu de personnes qui n'eussent les larmes aux yeux dans l'assistance.

Après cette allocution, les six missionnaires qui allaient partir se sont placés sur les degrés de l'autel, faisant face à la nef ; chaque prêtre alors est venu se prosterner devant eux et les embrasser.

NN. SS. Guillemin, évêque de Canton, Verrolles, évêques de Mandchourie, et Jollivet, évêque de Natal, étaient présents.

A sept heures, après un dîner rapide, les six missionnaires se sont rendus ensemble au chemin de fer de Lyon pour gagner Marseille, d'où ils partiront pour les Indes, le Cambodge et la Chine.

Le Figaro, en rendant compte de la cérémonie, donne quelques détails sur la salle où sont conservées les reliques des martyrs de la foi :

« Au mur sont appendus des tableaux chinois aux couleurs violentes, peints par les indigènes, et souvent sur l'ordre des mandarins qui ont présidé aux supplices. « Ainsi, nous avons remarqué celui qui représente le supplice de Mgr Borie, vicaire apostolique de Tong-King, décapité en 1862, dont le calice avait servi à la messe.

« La victime est nue jusqu'à la ceinture ; à ses côtés est le bourreau, tenant à la main son sabre dégouttant de sang. Il avait dû s'y reprendre à douze fois pour tuer le malheureux évêque. « D'autres tableaux figurent le supplice de la strangulation. « En Chine ce supplice a lieu avec des raffinements inouïs de cruauté. « Le patient est étendu sur une natte, une corde enroulée autour du cou ; trois soldats se tiennent de chaque côté du patient et tirent en cadence. « Le supplice qui nous a le plus frappé est celui de M. Vénard.

« M. Vénard fut couché sur une natte recouverte de son tapis d'autel, et quatre bourreaux le coupèrent morceau par morceau, en commençant par les phalanges des pieds et des mains. « Tous les membres coupés (et les bourreaux prolongèrent le supplice pendant trois heures,) les Chinois finirent par ouvrir en quatre le corps du supplicié, et l'un d'eux lui arracha le cœur et le mangea, pendant que les autres lechaient les lames de leurs sabres !

« Le tableau qui représente cette scène d'horreur est terrifiant. »

— Encore l'Oiseau mécanique. — Pour compléter ce que nous avons dit dans notre n° du 5 courant, de la séance de la Société française de Navigation aérienne, nous devons ajouter que dans cette même séance on a fait voir un oiseau mécanique de grande dimension (2 mètres de long environ), qu'il eût été dangereux de faire manœuvrer dans la salle.

M. le comte d'Esternod a fait à l'occasion de cette invention les études sérieuses qui ont occupé presque toute sa vie. Il a découvert que le principe fondamental duquel un ne doit pas s'écarter, c'est de chercher à imiter le vol des grands oiseaux. L'oiseau mécanique imitera d'abord le vol ramé, mais une fois assez élevé, il planera.

Jusqu'à présent le moineau en acier qui avait plus de 10 mètres d'envergure n'a pas encore pu voler faute de moteur. C'est en vain qu'on a essayé le tourniquet hydraulique, l'air comprimé, l'électricité, etc.

— Ferre trempé. — On annonce une grande révolution dans l'industrie du verre, dont M. A. de la Bastie, de Bourg (Ain), serait l'auteur. Il s'agit de tremper le verre qui, par ce procédé, acquiert une solidité de 40 à 50 fois supérieure au verre ordinaire et qui résiste comme le métal. Un poids de 100 grammes tombant sur une feuille épaisse de 3 millimètres seulement ne l'a pas cassée. Elle résistait encore à la hauteur de 5m 50 et ne s'est brisée qu'à 5m 75. Jeté sur le sol, ce verre rebondit, sans se briser, comme une feuille de métal. Il résiste également à la chaleur la plus intense. Il ne remplacera donc pas seulement le verre ordinaire dans ses usages multiples, mais pourra encore remplacer la vaisselle avec avantage et même la batterie de cuisine.

(Journal des campagnes.)

— Un nouveau remède contre le Phylloxera. — Ou s'arrêtera le flot montant des communications sur le phylloxera ? C'est une maladie qui fait chaque jour de nouveaux progrès, malgré le frein que lui oppose M. Duinas en ne donnant même plus le nom des inventeurs fins-outillés à leur proie attachés, je veux dire au prix de trois cent mille francs. Un homme pour

qui la presse a eu beaucoup de bontés dans ces dernières années, et qui a porté les excentricités de la poésie la plus fantaisiste à des hauteurs que l'on ne connaissait pas, un avocat a adressé, lui aussi, son remède à l'Académie des Sciences, qui ne lui a pas fait l'honneur de la publicité, bien qu'il soit aussi sérieux que beaucoup d'autres que nous avons déjà cités. Repoussé au palais Mazarin, notre homme s'en est allé à l'Académie de Médecine, où M. Béclard, le secrétaire perpétuel, en bonne humeur et qui en a vu bien d'autres, a donné lecture des vers suivants :

Le phylloxera Gagne Est fait par l'ail pilé dans l'eau Qu'on fera boire aux ceps que gagne Le phylloxera, leur bourreau. L'ail phylloxera, aux vertus secourables, Chasse du corps humain les phylloxeras diables, Et pénètre les cœurs du plus céleste feu. L'ail phylloxera est un bienfait de Dieu.

Ce qui a déridé la grave assemblée.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 20 Décembre. — ABSOLUT DE LA GASTINE Maximilien-Louis Alphonse, rue Saint-Antoine, 47. — 23. CREDEVILLE Eugène-Armand-Félix, rue Saint Jacques, 417. — 24. CHAUVET Eugène-Clément, rue Saint-Martin, 53.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° DIAMY Eugène-Léopold, 22 ans, boulanger, rue de l'Avaloir, 7 ; et D<sup>lle</sup> BOUCAUMONT Louise-Madeleine, 22 ans, sans profession, commune de Morigny.

2° JOCANNEST Emile, 28 ans, aide garde-moulin, rue Reverceuleux, 9 ; et D<sup>lle</sup> DUPERCHE Marie-Henriette, 22 ans, sans profession, Petit-Saint-Mars, 3.

DÉCÈS.

Du 19 Décembre. — GARREAU Jean-Louis-Florentin, 72 ans, ancien journalier, à l'Asile des Vieillards. — 22. HAMOUD Marie-Catherine, 69 ans, veuve Chevrier, rue Courte, 2. — 24. MELLECOEUR Désiré-Voltan-Timbre, 72 ans, serrurier, rue du Perray. — 24. DARGENT Thérèse-Agathe, 78 ans, rentière, rue Saint-Jacques, 88.

Pour les articles et faits non signés : AGG. ALIEN.

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOUCAU, CHARTON, CRÉMIER, FAYE, FOURCAND, GRÉVY, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, IUCET, MÉLINE, RAMEAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la gauche et du centre gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, l'Opinion Nationale est le seul journal républicain qui publie tous les jours le compte-rendu analytique officiel des débats de l'Assemblée.

Le lecteur, y trouvant en outre de nombreux documents parlementaires et des informations exactes, peut donc étudier et juger en toute connaissance de cause les questions traitées à la Chambre.

Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. La fondation de la République, le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, la réalisation des réformes nécessaires impérieusement réclamées par les esprits éclairés dans toutes les branches de l'administration, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de l'Opinion Nationale.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, mérite d'occuper une grande place dans la presse quotidienne. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS :

Un an, 64 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 16 fr.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 5, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE :

Le Siège de Paris, un beau volume en-8°.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, du DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. PASQUIER, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chausures. 52-3

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-4

Parmi les publications qui honorent notre temps, n'est faire un passe-droit à aucune que de placer en première ligne LE MUSÉE DES FAMILLES. Cet ouvrage, devenu réellement européen, poursuit avec un succès toujours croissant sa carrière déjà longue. Cette fortune constante, il la doit à son honnête et intéressante rédaction, au charme de ses récits d'imagination, de sciences, de voyages ou d'histoire, et au sens moral de ses enseignements. Il convient et plaît à tous les âges et à tous les sexes. On sent qu'un esprit élevé, ingénieux et ferme préside au choix de ses articles.

Nous recommandons en toute sincérité ce recueil vraiment précieux, digne de toutes les bibliothèques, à qui l'Etat et la Ville de Paris ont ouvert les leurs, le donnant de plus en récompense aux jeunes élèves qu'ils couronnent. La modicité de son prix, sept francs par an, port de poste compris, contribue encore à son immense succès. De tous les journaux de cette nature et de cette élégance, il est celui qui se publie à meilleur marché.

Le nouveau volume qui vient d'être terminé, l'emporte, s'il est possible, sur ses devanciers ; les écrivains d'élite qui l'ont rédigé, MM. Eug. Muller, La Blanchère, Dubarry, Raoul de Navery, Victor Perceval, Genevay, etc., peuvent être justement fiers, ils ont bien mérité des familles. Nous en dirons autant des dessinateurs et des graveurs qui l'ont illustré à profusion ; ce sont les premiers artistes de Paris. Nommer Lix, Cham, Vierge, Mesuel, Flaming, Gilbert, Clerget, de Bar, c'est tout dire.

Ayant fait réimprimer ses trente premiers volumes, le Musée les vend au prix de quatre francs, port non compris, soit que l'on en prenne un ou plusieurs. Ils sont parfaitement tirés et en tout semblables à ceux de l'édition première.

Les Modes vraies sont une annexe du Musée des Familles. Cette publication mensuelle semble avoir échappé à l'extravagance, maladie générale des journaux de modes. Ses gravures, colorées d'après les aquarelles d'un artiste de talent, M. Noël, donnent des modes vraies qu'une honnête femme peut suivre en toute sécurité. Ses planches de broderie, de crochet, d'ouvrages de toute sorte, ses patrons, ses tapisseries colorées, sa musique, ne sont pas moins bien entendus. Le même esprit d'utilité et de bon goût qui préside à la rédaction du Musée, inspire celle des Modes vraies. Ses explications sont claires, précises, ses conseils, ses renseignements excellents, et ses recettes de toute sorte d'une exécution très-facile ; chez moi, on s'en loue fort. La partie consacrée aux récréations amusantes est traitée avec grand soin et amuse les veilles. Les Modes vraies ne coûtent, port compris, que SIX FRANCS VINGT CENTIMES, somme qui ne représente certainement pas la valeur réelle de ses tapisseries.

Nous pouvons donc recommander en toute sécurité les Modes vraies comme nous recommandons le Musée des Familles. Ce sont deux publications excellentes.

J. DE LESTANG.

ANNONCES.

(1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Failite PÉCHOUX.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la failite du sieur PÉCHOUX, ancien marchand de vins à Méreville, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi sept Janvier mil huit cent soixante quinze, neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, à l'effet de délibérer soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Failite LAMBERT.

ÉTAT DES CRÉANCIERS. — NOMINATION DES SYNDICS.

Messieurs les créanciers présumés de la failite du sieur LAMBERT, cordonnier à Milly, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Jeudi sept Janvier mil huit cent soixante quinze, dix heures du matin, pour donner leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés de la failite, que sur la nomination des syndics définitifs.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(3) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

Failite FESSOU.

CONCORDAT OU UNION.

Messieurs les créanciers de la failite du sieur FESSOU, ancien charbon à la Porte-de-Baulne, près La Ferté-Alois, qui ont fait vérifier leurs créances et les ont affirmées, sont invités à se trouver au Palais de Justice, à Etampes, le Samedi neuf Janvier mil huit cent soixante quinze, à neuf heures du matin, soit en personne, soit par fondé de pouvoirs, à l'effet de délibérer soit sur la formation d'un concordat, soit sur un contrat d'union, conformément aux dispositions des articles 504 et 529 du Code de commerce.

Le Greffier en chef du Tribunal, L. PAILLARD.

(4) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

JUGEMENT

SÉPARATION DE CORPS ET DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le dix-sept novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié,

Il appert :

Que monsieur Jules-Adolphe VAUDRY, Charpentier, demeurant à Etréchy, et madame Florine-Louise

LAURENT, son épouse, ladite dame sans résidence ni domicile connus, ont été séparés de corps et de biens.

Peur extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le vingt-six décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : BOUVARD.

(5) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

JUGEMENT

SÉPARATION DE BIENS.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil d'Etampes, le quinze décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré et signifié,

Il appert :

Que madame Marie-Julie-Célestine GILBERT, épouse de M. Amable-Parfait BOURGINE, demeurant de fait à Arraucourt, et de droit avec son mari au hameau de Montidésir, commune de Guillerlival, et ledit sieur BourGINE, ont été séparés de biens.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Etampes, le vingt-six décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

(6) Etude de M<sup>e</sup> BREUIL, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n° 50.

PURGE LÉGALE.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

Suivant exploit du ministère de Houdouin, huissier à Etampes, en date du vingt-six décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,

Il a été,

A la requête de M. Justin DUPONT, demeurant à Lardy, au nom et comme maire de ladite commune ;

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 50, en l'étude de M<sup>e</sup> Breuil, avoué, y demeurant ;

Notifié et laissé copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, en son parquet sis au Palais de Justice de ladite ville ;

De l'expédition signée, scellée, collationnée et enregistrée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le seize décembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M<sup>e</sup> Breuil, avoué, de la copie collationnée, dressée par lui, et enregistrée, d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Degommier, notaire à Lardy, le cinq novembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, contenant vente par le sieur Louis-Jean-Baptiste Grenault, cultivateur, demeurant à Lardy, ayant agi comme mandataire par acte authentique de madame Alexandrine Grenault, concierge, veuve de M. Jacques Beauclouin, demeurant à Paris, rue Godot-de-Mauroy, numéro 3, au profit de la commune de Lardy, ce qui a été accepté pour elle par M. Dupont, sus-nommé ; de diverses parties d'une Maison sise à Lardy, rue de la Croix-Boissée, comprenant toute la portion en bâtiments, cour et jardin de ladite propriété, comprise entre la rue de la Croix-Boissée, telle qu'elle est actuellement, et une ligne brisée qui, partant de l'angle A, qui forme cette rue, en face la cour commune des héritiers Grenault, à sept mètres du mur du Presbytère, ira aboutir à l'angle du pignon et du pan du bâtiment du sieur Chamereau, point C, pour suivre extérieurement ce mur pignon, et de l'extrémité point D, de ce pignon, rejoindre presque le bout dudit jardin au point E, distant de sept mètres du point F, se trouvant être le sommet d'un angle formé sur la propriété de la dame Déprez, à la partie intérieure du mur, par le tracé d'alignement de la rue, à la distance de trois mètres en avant du sommet de l'angle le plus rapproché, formé par le mur de clôture de la dame Déprez, sur la rue, vers la Croix-Boissée, et se terminant au point H, à la limite de ladite propriété, le long de M. Chéron ; ladite portion, d'une contenance superficielle de deux cent vingt mètres, destinée à la rectification de la rue de la Croix-Boissée, est comprise au plan cadastral de la commune de Lardy, section C, numéros 221 et 222 ;

Moyennant, outre les charges, la somme de huit cents francs de prix principal.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que ladite notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du Code civil, pour parvenir à purger les immeubles ci-dessus des hypothèques légales pouvant les grever, et afin qu'il ait à prendre ou à faire prendre, dans un délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai, et icelui passé, ledit immeuble passera entre les mains de la commune de Lardy franc et quitte de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration, en outre, à Monsieur le Procureur de la République, que les anciens propriétaires de l'immeuble vendu étaient, outre les vendeurs :

M. Antoine Grenault et Jeanne-Françoise Bous-sard ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier la présente notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait,

Signé, L. BREUIL.

(7) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n° 5.

**VENTE  
SUR LICITATION**

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MOIGNY,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire à Milly,  
Commis à cet effet,

**1<sup>o</sup>. — LA TOUTE-PROPRIÉTÉ  
DE QUARANTE CINQ PIÈCES DE  
TERRE, SABLE, COURTIL, PRÉ, FRICHE  
BOIS & CHATAIGNIERS,**

Sises terroirs de Moigny et de Milly,

**2<sup>o</sup>. — LA NUE-PROPRIÉTÉ**

D'UNE

**MAISON**

Sise à Moigny, rue Pinon,

**3<sup>o</sup>. — LA NUE PROPRIÉTÉ DES BOIS ET VIGNES  
ET LA TOUTE-PROPRIÉTÉ DES TERRES**

Pour douze pièces

Sises terroirs de Moigny et de Milly,

**EN 58 LOTS**

Avec faculté de réunion et de subdivision

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 24 Janvier**  
mil huit cent soixante-quinze,  
Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :  
En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal  
civil d'Etampes, le dix-sept novembre mil huit cent  
soixante-quatorze, enregistré et signifié,  
Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de :  
1<sup>o</sup> M. Claude-Adonis JOBERT, coiffeur, demeurant  
à Paris, rue Saint-Honoré, numéro 94 ;  
2<sup>o</sup> M. Alphonse-Claude JOBERT, coiffeur, demeurant  
à Moigny ;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bou-  
vard, exerçant près le Tribunal civil de première in-  
stance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue  
Saint-Jacques, numéro 5 ;

En présence, ou elle dûment appelée, de dame Ma-  
rie-Hortense Bribon, cultivatrice, demeurant à Moigny,  
veuve en premières noces de M. Claude Jobert ;

« Tant en son nom personnel qu'au nom et  
comme tutrice naturelle et légale de : 1<sup>o</sup> Ma-  
rie-Amélie Jobert, née à Moigny, le vingt-  
sept février mil huit cent soixante ; 2<sup>o</sup> Gus-  
tave-Claude Jobert, né au même lieu le vingt-  
sept novembre mil huit cent soixante-quatre,  
« ses deux enfants mineurs, issus de son ma-  
riage avec son dit défunt mari. »

Défaillante ;  
Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de M.  
Alphonse-Claude Jobert, coiffeur à Moigny, sus-  
nommé ;

« Agissant au nom et comme subrogé-tuteur  
« des mineurs Jobert, sus-nommés. »  
Procédé, le **Dimanche vingt quatre Janvier** mil  
huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la maison  
d'école de Moigny, et par le ministère de M<sup>e</sup> Sergent,  
notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente par ad-  
judication, au plus offrant et dernier enchérisseur,  
à l'extinction des feux, des immeubles dont la désigna-  
tion suit.

**DÉSIGNATION :**

§ 1<sup>er</sup>.

**Biens en toute propriété.**

Premier lot.

Six ares trente-trois centiares de terre-sable, aux  
Pleux, terroir de Moigny ; tenant d'un long levain  
Philippe Taillard, d'autre long Isidore Gibier, d'un  
bout le chemin de Malabry, d'autre bout au bois des  
Roches-du-Seigneur.

Sur la mise à prix de 70 fr.

Deuxième lot.

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, en Chaud-  
vallée, même terroir ; tenant d'un long à Henri Bou-  
clet, d'autre long Jean-Baptiste Larglantier, d'un bout  
le chemin de Contraguéret, d'autre bout au sentier des  
Renouardes.

Sur la mise à prix de 75 fr.

Troisième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de terre, au Che-  
min-de-La Ferté, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
au chemin de Milly à La Ferté, d'autre long Marin  
Thomas, d'un bout au chemin de Milly à La Ferté,  
d'autre bout Sulpice Barreau.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatrième lot.

Six ares trente-trois centiares de terre, aux Ruelles,  
même terroir ; tenant d'un long Didier Deneuville,  
d'autre long aux terres de la ferme des Ruelles, d'un  
bout lesdites terres, d'autre bout Antoine Roman et  
autres et le cinquième lot ci après.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Deux ares onze centiares de terre, sis aux Ruelles,  
même terroir ; tenant d'un long Antoine Roman, d'autre  
long la terre de la ferme des Ruelles, d'un bout le  
chemin d'Armont, et d'autre bout Denis Jobert.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Sixième lot.

Sept ares trois centiares de terre, au Pavé ou aux Ro-  
chettes, même terroir ; tenant d'un long Adrien Ruet,  
d'autre long à Claude-Adonis Jobert, d'un bout au  
chemin de Moigny en Armont, d'autre bout Salomon  
Mallerbe.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Septième lot.

Huit ares deux centiares de terre, aux Rochettes,  
terroir de Milly ; tenant d'un long à Bouclet, d'autre  
long à Claude-Adonis Jobert, d'un bout le chemin des  
Ruelles en Armont, d'autre bout au chemin de la  
Haute-Borne.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Huitième lot.**

Six ares quatre-vingt centiares de terre, en Belle-  
Vue, terroir de Moigny ; tenant d'un long à Mousseau,  
d'autre long la veuve Louis Vénard et Louis Dancar-  
ville, d'un bout le chemin d'Armont, d'autre bout Sul-  
pice Barreaux. — Avec un noyer.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Neuvième lot.**

Deux ares soixante-cinq centiares de terre, au  
Roussel, terroir de Moigny ; tenant d'un long Charles  
Barreau, d'autre long à Proteau, bourrelier, d'un bout  
Hippolyte Thomas, d'autre bout au chemin des Ro-  
chettes.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Dixième lot.**

Cinq ares vingt-sept centiares de terre, aux Quatre-  
Chemins, même terroir ; tenant d'un long Siméon Gi-  
bier, d'autre long madame Bouclet, d'un bout le che-  
min de Moigny à Videlles, d'autre bout M. Fouquet.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Onzième lot.**

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, en Fil-  
min, près le Roussel, terroir de Moigny ; tenant d'un  
long madame Bouclet, d'autre long à Bourget, d'un  
bout le chemin de Filmin, d'autre bout Adrien Ruet.

Sur la mise à prix de 475 fr.

**Douzième lot.**

Neuf ares quatre-vingt-onze centiares de terre, au  
Guichet, terroir de Moigny ; tenant d'un long Am-  
broise Sugy, d'autre long Gourdet, d'un bout M. Fou-  
quet, d'autre bout Louis Demest.

Sur la mise à prix de 450 fr.

**Treizième lot.**

Un are cinq centiares de terre, en Valfoirrolle, ter-  
roir de Moigny ; tenant d'un long Isidore Gibier, d'autre  
long le représentant de Jean-Pierre Thomas, d'un  
bout Victor Picot, d'autre bout Déchizelle.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Quatorzième lot.**

Quatre ares quatre-vingt-cinq centiares de terre,  
à la Grande-Haie, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
Etienne Raimbault, d'autre long Siméon Demest, d'un  
bout Jacques Genest, d'autre bout la voirie séparative  
de Moigny à Dannemois.

Sur la mise à prix de 75 fr.

**Quinzième lot.**

Quatre-vingt-cinq centiares de courtil, aux Cour-  
tils-de-la-Ville, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
Jacques-Siméon Demest, d'autre long Louis Demest,  
d'un bout Dominique Boucheron, d'autre bout Etienne  
Lamoureux.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Seizième lot.**

Un are cinquante centiares de courtil, au Moulin-à-  
Audas, terroir de Moigny ; tenant d'un long Jullemier,  
d'autre long Paul Firmin, d'un bout le sentier des  
Courtils-de-la-Ville, d'autre bout Jean Demest, faisant  
hache sur la veuve Bailly.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Dix-septième lot.**

Un are quatre-vingt-dix centiares de courtil, dans  
les Housches, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
Galmard, d'autre long à Palfroy, d'un bout Siméon  
Gibier, d'autre bout Lenoir.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Dix-huitième lot.**

Vingt-quatre ares cinq centiares de terre, au Cassis,  
terroir de Moigny ; tenant d'un long Didier Deneu-  
ville, d'autre long madame Bouclet, d'un bout le sen-  
tier des Roches-Guillas, d'autre bout sur les bois.

Sur la mise à prix de 325 fr.

**Dix-neuvième lot.**

Quatorze ares soixante-dix sept centiares de terre,  
au Cassis, terroir de Moigny ; tenant d'un long ma-  
demoiselle Voiry, d'autre long à Germain Roy, d'un  
bout sur les bois, d'autre bout le sentier des Roches-  
Guillas.

Sur la mise à prix de 425 fr.

**Vingtième lot.**

Trois ares quatre-vingt-deux centiares de terre, à  
l'Ormeteau, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
Roch Chartier, d'autre long Siméon Gibier, d'un bout  
le chemin de Grimery, d'autre bout Bouclet.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Vingt-unième lot.**

Trois ares trois centiares de terre et cinq châtai-  
gniers, aux Roches-aux-Seigneurs, terroir de Moigny ;  
tenant d'un long Bouclet, d'autre long Lenoir, d'un  
bout Bouclet, d'autre bout un bois.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Vingt-deuxième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de terre et six châtai-  
gniers, à la Rimaroux, terroir de Moigny ; tenant  
d'un long Médard Bernard, d'autre long Jacques Bar-  
reau, d'un bout sur René Boudineau, d'autre bout à  
M. Lenoir.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Vingt-troisième lot.**

Trois ares vingt centiares de terre et cinq châtai-  
gniers, en Malabry, terroir de Moigny ; tenant d'un  
long Tricot, d'autre long la voirie séparative de Milly  
et Moigny, d'un bout mademoiselle Voiry, d'autre  
bout Cassard.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Vingt-quatrième lot.**

Trois ares six centiares de terre et huit châtaig-  
niers, aux Ruelles, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
Jullemier père, d'autre long aux terres des Ruelles,  
d'un bout le sentier du Veau-Laurent, d'autre bout sur  
Barthélemy Montmarché.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Vingt-cinquième lot.**

Un are cinquante-deux centiares de terre et un châ-  
taignier, au Larris, terroir de Moigny ; tenant d'un  
long Lenoir, d'autre long au chemin du Larris, d'un  
bout Bouclet, d'autre bout mademoiselle Voiry.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Vingt-sixième lot.**

Trois ares quarante huit centiares de pré, à Saint-  
Mars, terroir de Moigny ; tenant d'un long Didier

Deneuville, d'autre long Siméon Demest, d'un bout la  
rivière, d'autre bout à Henri Bouclet et à Moussu.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Vingt-septième lot.**

Quatre ares vingt-deux centiares de sable, terroir de  
Moigny, aux Roches-du-Seigneur, avec les arbres  
étant dessus ; tenant d'un long Denis Fessous, d'autre  
long Louis Michaut, d'un bout Pierre Boulot, d'autre  
bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Vingt-huitième lot.**

Quatre ares soixante dix-huit centiares de friche,  
avec des arbres, même terroir, lieu dit au Petit-Che-  
min ; tenant d'un long Marin Boutet, d'autre long  
Adrien Ruet, d'un bout aux héritiers Taillard, d'autre  
bout François Sallé.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Vingt-neuvième lot.**

Quatre-vingt-quatre centiares de terrain et un châ-  
taignier, à Beaurepaire, même terroir ; tenant d'un  
long levain Denis Sallé, d'autre long aux héritiers  
Vidy, d'un bout nord à M. Tricot, d'autre bout aux  
héritiers Menet.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Trentième lot.**

Un are soixante seize centiares de terre sable, aux  
Rochettes, même terroir, avec un châtaignier ; tenant  
d'un long midi Jacques Jullemier, d'autre long plu-  
sieurs, d'un bout levant Paul Firmin, et d'autre bout  
Lenoir et Henri Bouclet.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Trente-unième lot.**

Deux ares soixante-trois centiares de terre, au lieu  
dit la Guette, terroir de Moigny, avec les châtaigniers  
plantés dessus ; tenant d'un long levant au chemin de  
la Croix-Grillée, d'autre long couchant MM. Lenoir et  
Bouclet, d'un bout midi la veuve Bailly, et d'autre  
bout nord Florent Taillard.

Sur la mise à prix de 44 fr.

**Trente-deuxième lot.**

Sept ares quatre-vingt centiares de terre, dans  
l'houche à Bribon, terroir de Moigny ; tenant d'un  
long levant à madame veuve Claude Jobert, d'autre  
long au sieur Louis Bribon, d'un bout à Jacques De-  
mest, et d'autre bout M. Lenoir.

Sur la mise à prix de 450 fr.

**Trente-troisième lot.**

Quatre-vingt-quatre centiares de friche, sis à Mala-  
bry, terroir de Milly, plantés d'un châtaignier espèce  
jauvine ; tenant d'un long midi à Jacques Jullemier,  
d'autre long à Hippolyte Barreau, d'un bout sur Denis  
Sallé, et d'autre bout sur le même.

Sur la mise à prix de 2 fr.

**Trente-quatrième lot.**

Deux ares onze centiares de friche, mêmes terroir  
et lieu, plantés de trois châtaigniers, dont deux espèce  
marron et un espèce jauvine ; tenant d'un long à Jean-  
Louis Barreau, d'autre long à François Taillard, d'un  
bout sur Denis Sallé, et d'autre bout sur les héritiers  
Pierre Chartier.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Trente-cinquième lot.**

Deux ares soixante-neuf centiares de bois, terroir  
de Moigny, lieu dit au Guichet ; tenant d'un long aux  
héritiers Anne Lée, d'autre long la veuve Poitou, d'un  
bout au sieur Roch Chartier, et d'autre bout au chemin  
de Beaurepaire.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Trente-sixième lot.**

Trente-un ares soixante-six centiares de terre, à la  
Grande-Borne, lieu dit l'Orme d'Armont, terroir de  
Moigny, section II, numéro 43, et section I, numéro  
62 ; tenant d'un long à M. Jean-François Firmin,  
d'autre long aux héritiers de M. Etienne-Roch Char-  
tier, d'un bout à M. de Haber, et d'autre bout à plu-  
sieurs. — Le chemin de Moigny au Pressoir traverse  
cette pièce.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Trente-septième lot.**

Trois ares trente-sept centiares de terre, sis en  
Chaud-Vallée, terroir de Moigny ; tenant d'un long à  
Louis Dancarville, d'autre long au sentier de Contra-  
guéret, d'un bout à M. Aussière, et d'autre bout Roch  
Chartier.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Trente-huitième lot.**

Douze ares soixante six centiares de terre et bois,  
sis à la Butte-des-Ganneaux, même terroir ; tenant  
d'un long aux héritiers Barthélemy Montmarché, d'au-  
long à Claude-François Sallé, et d'autre bout au che-  
min de Beauregard. — Il existe sur cette pièce quatre  
châtaigniers.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Trente-neuvième lot.**

Deux ares cinquante trois centiares de bois, sis sur  
les Gros-Mahauts, terroir de Moigny ; tenant d'un  
long à Jean Pierre Fessous, d'autre long à M. Poulin,  
et des deux bouts aux friches.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Quarantième lot.**

Deux ares onze centiares de bois, sis sur les Gros-  
Mahauts, même terroir ; tenant d'un long à Guérin, de  
Dannemois, d'autre long à Adrien Ruet, d'un bout au  
chemin des Gros-Mahauts.

Sur la mise à prix de 4 fr.

**Quarante-unième lot.**

Cinq ares vingt-sept centiares de terre et sable,  
sis aux Pleux, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
aux héritiers Delon père, d'autre long à Firmin Paul,  
d'un bout au chemin de Moigny à Maisse, et d'autre  
bout au sentier de Beauregard. — Plantés de guigniers  
et de pommiers.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Quarante-deuxième lot.**

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre et bois,  
sur les Grouettes, terroir de Moigny ; tenant d'un long  
à François Vidy, d'autre long à Larglantier, d'un bout  
à M. Desrois, et d'autre bout à la voirie.

Sur la mise à prix de 7 fr.

**Quarante-troisième lot.**

Vingt-un ares dix centiares de terre, au champier

d'Armont, lieu dit la Longue-Raie, terroir de Moigny ;  
tenant d'un long à Camion fils, d'autre long à Poulin  
fils, d'un bout au sentier de la Longue-Raie, et d'autre  
bout à la voirie séparative des terroirs de Milly et Mo-  
igny. — Le sentier de Maisse traverse cette pièce à son  
extrémité méridionale.

Sur la mise à prix de 200 fr.

**Quarante-quatrième lot.**

Un are vingt-six centiares de terre, aux Guillottes,  
terroir de Moigny ; tenant d'un long M. Jobert Adonis,  
d'autre long à M. Jullemier, d'un bout le chemin de  
Chaud Vallée, et d'autre bout les châtaigniers.

Sur la mise à prix de 3 fr.

**Quarante-cinquième lot.**

Un are soixante-huit centiares de pré, aux Courtils-  
de-la-Ville, terroir de Moigny ; tenant d'un long à  
Aimable Pelletier, d'autre long Laurent Lecombé,  
d'un bout la rivière, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 4 fr.

§ 2<sup>me</sup>.

**Biens en partie grevés d'usufruit au  
profit de M. Claude-Denis JOBERT.**

**Quarante-sixième lot.**

Une MAISON sise à Moigny, rue Pinon, consistant  
en :

Un principal corps de bâtiment, comprenant au rez-  
de-chaussée une chambre ayant four et cheminée, une  
boutique, y attenant ;

Au premier étage, deux chambres, grenier dessus  
couvert en tuiles, grange à côté couverte en tuiles, le  
tout s'entretenant ; une écurie en face de ladite grange,  
un cellier attenant à cette écurie, cour au milieu des-  
dits bâtiments, puits en ladite cour ;

Le tout formant un seul ensemble, et tenant d'un  
long levant au sieur François Taillard, d'autre long  
couchant à la rue, d'un bout midi à un passage com-  
mun, et d'autre bout nord à une ruelle.

Sur la mise à prix de 200 fr.

**Quarante-septième lot.**

Onze ares quatre-vingt-deux centiares environ plan-  
tés en vigne dans le haut, et dix-sept ares quatre-  
vingt-deux centiares de terre, aux Champs-de-Per-  
drix, terroir de Moigny ; tenant d'un long à Claude-  
Adonis Jobert, d'autre long à M. Bouclet, d'un bout  
le chemin de La Ferté à Milly, et d'autre bout M.  
Duroure.

Sur la mise à prix de 80 fr.

**Quarante-huitième lot.**

Trois ares quatre vingt centiares de terre et bois,  
Au-dessus-de-la-Garenne-de-Val

**Cinquante-huitième lot.**  
 Deux ares soixante-dix-huit centiares de bois, aux Pleux, terroir de Moigny; tenant d'un long Jacques Barreau, d'autre long sur plusieurs aboutissants, d'un bout Bouclet à cause de pareille quantité, d'autre bout au sentier des Pleux; — avec deux châtaigniers sur cette pièce.  
 Sur la mise à prix de 4 fr.  
 S'adresser, pour les renseignements :  
 A Etampes,  
 En l'étude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
 A Milly,  
 En l'étude de M<sup>r</sup> SERGENT, notaire commis pour procéder à l'adjudication, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;  
 En celle de M. Eugène PIERRE, huissier;  
 Et sur les lieux pour visiter les immeubles.  
 Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
 A Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante quatorze.

**Sgné, BOUVARD.**  
 Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 143 verso, case 9. Reçu un franc quatre-vingt huit centimes, décimes compris.  
**Signé, DELZANGLES**

Etude de M<sup>r</sup> NOTIIN, avoué à Paris,  
 Boulevard Poissonnière, n° 23,  
 Successeur de M<sup>r</sup> GUÉDON.

**VENTE SUR LICITATION et Baisse de Mise à prix,**  
 Au Palais de Justice, à Paris,  
 Le 16 Janvier 1875, à deux heures,  
**EN UN SEUL LOT,**  
 1<sup>o</sup> D'UNE  
**FERME**  
 Sise au village de Marolles,  
 Canton de Méryville, arrondissement d'Etampes  
 (Seine-et-Oise)  
 2<sup>o</sup> ET DE

**DEUX PIÈCES DE TERRE**  
 SISES :  
 l'une terroir de Boissy-la-Rivière,  
 champier de l'Echelle,  
 et l'autre terroir de Marolles,  
 champier Derrière les-Petites-Vignes.

**Mise à prix..... 50,000 fr.**  
 La Ferme est louée moyennant un loyer annuel de **1,150 fr.** net d'impôts, même le foncier.

S'adresser :  
 A M<sup>r</sup> NOTIIN, avoué, dépositaire d'une copie du cahier des charges; PETIT-BERGOZ, BOUTET, LAMY, CHARLES DUVAL, THIÉBAULT et MIGNOT, avoués à Paris, et à M<sup>r</sup> GUÉDON, notaire à Paris, administrateur de la ferme;

Sur place, à M. GIRAULT, fermier à Marolles.  
 On y arrive par la station d'Etampes, à 56 kilomètres environ, une heure et quart de Paris, sur la ligne de Paris à Orléans.  
 A M. BOUCHER, jardinier à Etampes.

Etude de M<sup>r</sup> JACOB, notaire à Angerville.

**A LOUER**  
 Pour entrer en jouissance aux guérets de Pâques 1877,  
**FERME EN BEAUCE**  
 APPELÉE  
**LE TAMBONNEAU**  
 Sise à Monnerville,  
 Station du chemin de fer d'Orléans.

Comprenant :  
 Bâtimens d'habitation et d'exploitation, et la quantité de **105 hectares 87 ares 33 centiares** de terres labourables, terroirs de Monnerville, Chalou et Guillerlival, en 61 pièces.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M<sup>r</sup> JACOB, notaire. 2-1

Etude de M<sup>r</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
**FERME EN BEAUCE**  
 A 12 Kilomètres d'Etampes  
 Avec  
 Beaux Bâtimens en parfait état;  
 Contenance : **58 hectares;**  
 Revenu net d'impôt. . . **3,000 fr.**  
**LONG BAIL.**

S'adresser audit M<sup>r</sup> DARDANNE. 2

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.  
 Etampes, le 26 Décembre 1874.

**ADJUDICATION**  
 Le Dimanche 24 Janvier 1875, à midi,  
 En l'étude et par le ministère de M<sup>r</sup> RAIGE-VERGER, Notaire à Ferrières-Gâtinais (Loiret),  
 — Premièrement —

**LA FERME DE TOURY**  
 Sise commune de Nargis, canton de Ferrières (Station du chemin de fer de Lyon par le Bourbonnais) et bordant le canal de Loing,  
 Contenance : 442 hectares 67 ares 89 centiares de terres et prés, d'après cadastre.  
 Revenu net d'impôts : 6,588 francs.  
**Mise à prix.... 150,000 fr.**

— Deuxièmement —

**LA FERME DU MARTROY**  
 Attenant à la précédente.  
 Contenance cadastrale : 126 hectares 28 ares 43 centiares de terres, prés, pâtures et bois.  
 Revenu net d'impôts : 3,442 francs.

— Troisièmement —

**LE BOIS DU MARTROY**  
 Bordant la ferme de ce nom.  
 Contenance cadastrale : 35 hectares 44 ares 32 centiares.  
 Revenu net d'impôts des taillis, non compris les futaies : 4,200 francs.  
**Mise à prix des art. 2 et 3... 120,000 fr.**  
 S'adresser audit M<sup>r</sup> RAIGE-VERGER, et à M<sup>r</sup> PILON, notaire à Blois. 5-1

**L'OPINION NATIONALE**  
 Journal politique s'imprimant la nuit  
 T<sup>r</sup> an, 64 f. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50  
 DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS, MM.  
 LEROYER (Rhône). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, Jozon (Seine-et-Marne).  
 C. ROLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).  
 RAMEAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ardennes).  
 O. DE LA FAYETTE (S.-et-M.). D<sup>r</sup> WARNIER (Algérie).  
 JULES GRÉVY (Jura). CRÉMEUX (Algérie).  
 E. CHARTON (Yonne). LUCET (Constantine).  
 FOURCAND (Gironde). RIONDEL (Isère).  
 Général BILLOT (Corrèze). TASSIN (Loir-et-Cher).  
 BOUCAU (Landes). MILINE (Vosges).  
 TURQUET (Aisne). WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale.  
 En ce qui concerne les intérêts matériels : Cours de la Bourse, Cote des marchandises et denrées, Chroniques agricoles, l'Opinion nationale est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.  
 S'abonner par Cartes postales ou Mandats adressés à l'Administrateur, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Les abonnés nouveaux ont droit à recevoir tout ce qui a paru du roman de Victor PERCEVAL, **LE SECRET DU DOCTEUR** qui obtient un si légitime succès. Op. N. n° 56.

**GOVERNEMENT DU PÉROU**  
**DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>**  
 DE PARIS  
 21, BOULEVARD HAUSMANN.  
 Seuls Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**  
 Loi du 11 Novembre 1869  
 27 20

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
 Convention du 15 Avril 1874

**DEPOTS EN FRANCE**  
 Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN,  
 Brest, chez M. E. VINCENT,  
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>,  
 Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS,  
 Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>,  
 Havre, chez M. E. PICQUET,  
 Landerneau, chez M. E. VINCENT,  
 La Rocheille, MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN SIA,  
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD,  
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>,  
 Melun, chez M. LE BARRE,  
 Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD,  
 Paris, chez M. A. MESSRO-DUPIN,  
 St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

**A LOUER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
**MAISON**  
 A Etampes, rue de la Manicelle, 1.  
 Cette Maison comprend : au rez-de-chaussée, salon, salle à manger, cuisine; au premier étage, trois chambres à coucher. — Cour, jardin, buanderie, lavoir sur la rivière.  
 Elle est occupée par M. LEGROS, huissier, à qui l'on peut s'adresser pour visiter.  
 S'adresser, pour la location, à M. DUPRE. 3-3

**PUSIDENTENTSCALTES**  
 Par l'usage du Dentifrice  
 du Chimiste  
**G. O. L. A. R. D.**  
 Recommandé par les sommités médicales  
 Prix : 1<sup>o</sup> 2 francs.  
 Se trouve chez tous les pharmaciens et papeteries.

**PAPIER**  
 Vente de papier  
 GILLET, Compagnie, Bouillottes, Courtes, Vertices  
 Chevassés, à Paris de toute nature.  
 Le papier bouillottes est importé de la papeterie  
 P. L. Lehoucq 0/00 c. le long, de 20 feuilles, 1/50 c.  
 Dépôt chez les pharmaciens et papeteries.

**PAPIER BOURDEL** (Pharm.)  
 S. Cloué  
**PAPIER BOURDEL** (S. Cloué)  
 13-13

**ÉVITER LES CONTREFAÇONS**  
**CHOCOLAT-MENIER**  
 EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de leur adresser.

**CINQ FRANCS PAR MOIS**  
 JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION  
 Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.  
**CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL**  
 ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris  
 EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 »  
 — Grande carte de France, montée sur toile enroulée pour bureaux. 53 »  
 MICHELLET (J.). Histoire de France et de la Révolution. 23 vol. in-8°. 133 »  
 DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1873. Nouvelle Histoire de France, 8 forts volumes in-8°. 72 »  
 Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. Duruy, 8 volumes illustrés. 69 »  
 Histoire de la Révolution française, par Lucrèce, 3 vol. in-8°. 40 »  
 Histoire des Français, par Lavallée. Magnifique édition de bibliophiliques, 6 vol. in-8°. 48 »  
 Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 »  
 La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »  
 La Sainte Bible illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »  
 LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 15 volumes. 600 »  
 (20 francs par mois.)  
 Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »  
 Dictionnaire français illustré, par Dupinoy de Vorpière, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »

Grand Dictionnaire de la langue française, par Littré, 4 vol. in-4°. 125 »  
 R<sup>r</sup> 75.  
 Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'Orbigny, nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »  
 Arts appliqués, par Hanyard-Mangé, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »  
 Art pour tous, par C. Sauvageot, 12 vol. cartonnés. 360 »  
 Décoration et ornementation, par Liénard, 125 planches. 125 »  
 Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par Barruel, 7 vol. in-8°. 50 »  
 PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole, 7 vol. in-8°. 180 »  
 BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »  
 — Purgatoire et Paradis, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »  
 Les jacobins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »  
 Les grandes usines, par Turgan, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

**CRÉDIT MUSICAL**  
 Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.  
 La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.  
 Envoi franco des Catalogues  
 Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

**MAGASIN DES DEMOISELLES**  
 Journal littéraire paraissant le 10 et le 25 de chaque mois par livraisons grand in-8°  
 Gravures de modes et planches de Tapiserie colorées  
 Gravures hors texte, Aquarelle, Nouveautés pour piano, Albums de petits ouvrages  
 Planches de Confections, Crochet et Filet; Patron à découper, etc.  
 Recueil littéraire et artistique, le MAGASIN DES DEMOISELLES apporte un soin extrême dans le choix de ses articles et de ses morceaux de musique. Revue de la mode, il donne place à toutes les nouveautés élégantes, repousse toutes les exagérations et s'efforce d'être utile par la variété de ses modèles et de ses patrons à découper. L'incontestable valeur de ce journal le met au premier rang des publications de ce genre.  
 31<sup>e</sup> année, 1875. — Paris, 13 fr.; Départements, 15 fr. par an.  
 On peut s'abonner séparément à l'édition mensuelle du 10 (Paris, 10 fr.; Départ., 12 fr., en un mandat-poste) et à celle du 25 (Paris, 5 fr.; Départ. 6 fr.). — Envoi franco d'un numéro sur demande affranchie.  
 Bureaux, 51, rue Laffitte, Paris.

**Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE**  
 JOURNAL FINANCIER (7<sup>e</sup> année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES  
 LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES  
 Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc., etc.  
 1 fr. PAR AN pour Paris et les départements.  
 En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.  
 ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (14-13)

**Bulletin commercial.**

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
19 Décembre 1874.	fr. c.	24 Décembre 1874.	fr. c.	19 Décembre 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q.....	49 39	Blé-froment.....	48 67	Blé élite.....	49 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q.....	48 21	Blé-boulangier.....	46 00	Blé marchand.....	48 25
Méteil, 1 <sup>re</sup> q.....	45 33	Méteil.....	44 67	Blé champart.....	47 50
Méteil, 2 <sup>e</sup> q.....	44 06	Seigle nouv.....	42 34	Méteil moyen.....	46 25
Seigle.....	42 06	Orge.....	42 67	Méteil.....	45 00
Escourgeon.....	43 41	Escourgeon.....	41 00	Seigle.....	43 50
Orge.....	42 47	Avoine.....	40 50	Orge.....	42 75
Avoine.....	9 86			Avoine.....	42 45

**Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 19 au 25 Décembre 1874.**

DÉNOMINATION.	Samedi 19	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
Rente 5 0/0.....	00 00	99 00	99 25	99 40	99 40	00 00
— 4 1/2 0/0.....	89 90	89 25	89 25	89 70	89 75	00 00
— 3 0/0.....	61 42	64 40	61 50	61 65	61 60	00 00

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.  
 Etampes, le 26 Décembre 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio  
 Reçu franc et centimes, décimes compris.  
 A Etampes, le 1874.